

ANNEXE 7.2

BUDGET PRIMITIF 2025

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

PREAMBULE

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

COMPRENDRE LE BUDGET

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la commune pour une année civile.

Il doit être voté chaque année au plus tard le 15 avril. Le budget communal est divisé en 2 parties appelées « section » : une pour le fonctionnement et une pour l'investissement.

Une fois voté, le budget est transmis :

- à la Préfecture dont les services contrôlent la légalité.

- à la Direction générale des finances publiques (DGFIP) qui s'assure de la sincérité des écritures et de la bonne application des procédures comptables.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DANS L'ÉLABORATION DU BUDGET

-  le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est la première étape. Il s'appuie sur le rapport d'orientation budgétaire qui intègre une présentation de la dette, des ressources humaines (pour les communes de plus de 10 000 habitants) et des projets d'investissement futurs. Son objectif est de présenter en séance publique, les grandes orientations budgétaires pour l'année à venir. Ce débat est obligatoire et se tient dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget primitif. Il s'est tenu le 28 février 2024.
-  le budget primitif : c'est le premier acte budgétaire de l'année, il prévoit les dépenses et les recettes pour l'année entière.
-  les décisions modificatives : elles permettent, au cas par cas, de modifier le montant ou l'affectation des crédits pour s'adapter aux besoins en cours d'année.
-  le compte administratif : il constitue l'arrêté des comptes de la Commune et doit être voté avant le 30 juin de l'année suivante.
-  le compte de gestion : il s'agit de la comptabilité du trésorier. L'arrêté des comptes de la commune établi par le vote du compte administratif doit être conforme à l'arrêté au compte de gestion.

ANNEXE 7.2

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations qui concernent l'exploitation, autrement dit, la gestion courante des services. On y retrouve principalement :

- en dépenses : les charges de personnel, les achats de fournitures et de services, les dépenses d'entretien courant, les frais financiers des emprunts, les subventions versées aux associations etc.
- en recettes : les ressources fiscales, les dotations versées par l'État etc.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la commune. Elle concerne essentiellement :

- en dépenses : les acquisitions, les travaux, le remboursement du capital de la dette etc.
- en recettes : l'autofinancement c'est-à-dire l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, les subventions d'équipement reçues, les cessions, les emprunts etc.

LES BUDGETS ANNEXES

En plus du budget principal, le conseil municipal vote des budgets annexes. Chaque budget doit là encore être voté en équilibre. Les budgets annexes permettent d'établir le coût réel d'un service. La Commune dispose au 1er janvier 2025 de trois budgets annexes :

-  L'Hébergement Gavroche
-  Parkings souterrain et de la Plage
-  Lotissement « Portes d'Illibéris »

UN CONTEXTE MARQUE PAR DES CONTRAINTES DE DIFFERENTES NATURES

Sur le plan national :

- Un projet de loi de finances basé sur une hypothèse de croissance estimée à 1%,
- La réduction du déficit public,
- Une inflation élevée

Sur le plan local :

- Stabilité de la DGF
- Effet de ciseau : les dépenses progressent plus vite que les recettes

LES PRIORITES DU BUDGET

Malgré des incertitudes contextuelles fortes, la situation financière de la Commune est saine. C'est pourquoi, la commune s'oriente pour 2025 vers la poursuite de ses priorités pour une ville proche de ses habitants et tournée vers l'avenir.

Ainsi les objectifs pour 2025 sont :

- Pilotage rigoureux des dépenses de fonctionnement
- Maintien d'un haut niveau de services pour les Illibériens
- Réalisation de plusieurs aménagements structurants afin d'améliorer la qualité de vie et préparer l'avenir,
- Maintenir un endettement limité et stable
- Ne pas augmenter les taux d'imposition locaux.

LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal s'élève en 2025 à 27,2 M€, dont 17,4 M€ en fonctionnement et 9,8 M€ en investissement.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**A. Les recettes de fonctionnement**

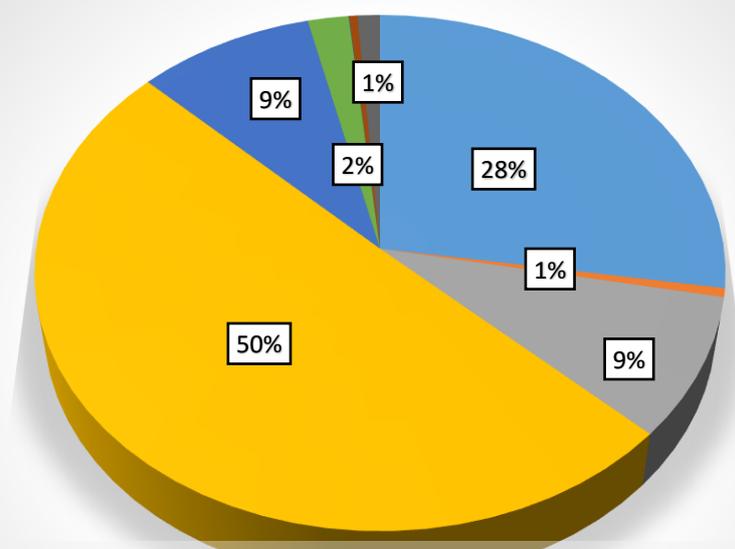
Les « produits des services » : Elles retracent les différents tarifs des services publics comme par exemple les concessions cimetières, restauration scolaire, locations salles communales, les entrées des monuments culturels etc. Le budget 2025, en hausse en inscription budgétaire, a été reconduit sur le réalisé 2024.

Les « impôts et taxes » : Les bases d'imposition sont revalorisées chaque année par l'application d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Celui-ci est calculé depuis 2018 comme l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre les mois de novembre 2023 et novembre 2024. Il s'établit à 1,7 % pour 2025. En revanche, la commune a décidé de maintenir les taux de 2024.

Les dotations en provenance de l'Etat : La loi de finances 2025 prévoit une augmentation de la DGF et précise également que certaines communes verront leur dotation se maintenir ou progresser pour 2025.

Les « Produits de gestion courantes » : elle retrace principalement les revenus des immeubles de l'ensemble des du parc locatif de la collectivité.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Evolution
Excédent de fonctionnement reporté	4 751 500,13 €	4 757 883,34 €	0%
Atténuation de charges	80 000,00 €	95 000,00 €	19%
Produits des services	1 449 033,39 €	1 546 000,00 €	7%
Impôts et taxes	9 057 493,00 €	8 748 906,00 €	-3%
Dotations, subventions et participations	1 773 794,76 €	1 581 880,34 €	-11%
Autres produits de gestion courante	401 500,00 €	365 000,00 €	-9%
Produits spécifiques	20 000,00 €	5 000,00 €	-75%
Reprises sur amortissements et provisions	28 632,01 €	72 455,04 €	153%
Opérations d'ordre entre sections	200 000,00 €	200 000,00 €	0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 761 953,29 €	17 372 124,72 €	-2%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

■ Excédent de fonctionnement reporté	■ Atténuation de charges	■ Produits des services
■ Impôts et taxes	■ Dotations et subventions	■ Autres produits de gestion courante
■ Produits spécifiques	■ Reprises sur provisions	■ Opération d'ordre

ANNEXE 7.2

B. Les dépenses de fonctionnement

Les « Charges à caractère général » : Les crédits correspondants ont été reconduits à l'identique.

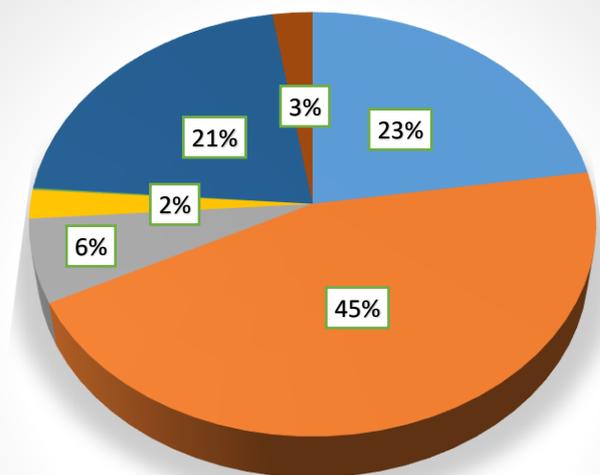
Les « Charges de personnels » : sont contenues au niveau de 2024.

Les « Autres charges de gestion courante » : elles concernent principalement les indemnités aux élus, les versements des subventions aux associations, les frais d'informatique en nuage, la contribution au SDIS et autres contributions obligatoires imputable aux collectivités locales.

Compte tenu des efforts réalisés sur les dépenses, un autofinancement de 3 700 000 € peut être dégagé et constituera une source de financement pour la section d'investissement.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Evolution
Charges à caractère général	3 963 229,28 €	3 920 383,57 €	-1%
Charges de personnel	7 923 636,08 €	7 811 360,00 €	-1%
Atténuations de produits	15 000,00 €	0,00 €	-100%
Autres charges de gestion courante	1 250 294,63 €	1 103 628,51 €	-12%
Charges financières	408 296,81 €	380 867,26 €	-7%
Charges spécifiques	50 000,00 €	2 000,00 €	-96%
Dotations aux amortissements et aux provisions	47 361,16 €	20 292,37 €	-57%
Virement en investissement	3 671 625,56 €	3 700 000,00 €	1%
Opérations d'ordre entre sections	432 509,77 €	434 193,01 €	0%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 761 953,29 €	17 372 724,72 €	-2%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges spécifiques
- Dotations aux provisions
- Virement en investissement
- Opérations d'ordre entre sections

LA SECTION INVESTISSEMENT

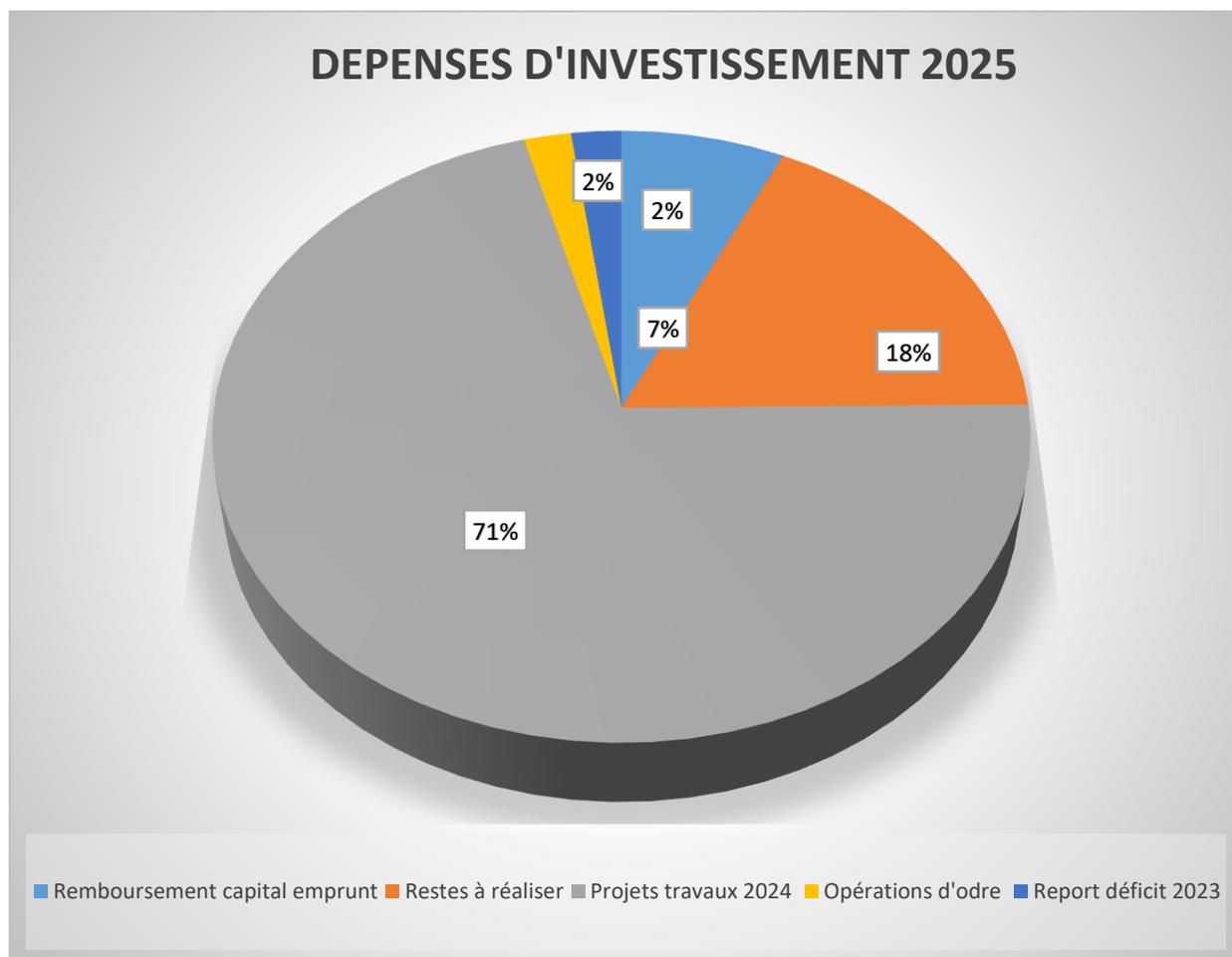
Les programmes d'investissement de 2025 s'élèvent à 6 931 263,52 €.

Les principales opérations d'investissement prévues au BP 2025 sont les suivants :

ANNEXE 7.2

- Rénovation énergétique du complexe sportif : 1 600 000 €
- Réhabilitation du patrimoine culturel : 1 214 500,00 €
- Travaux de réhabilitation et/ou réaménagement bât. communaux : 663 200,00 €
- Aménagement 3^e tranche ZAC 3 Las Closes : 50 000,00 €
- Désimperméabilisation des sols : 276 000,00 €
- Réaménagement marché de gros : 120 000,00 €
- Réaménagement de l'Espace Salitar : 249 000,00 €
- Investissements récurrents : 579 139, €
- Plan Local d'Urbanisme : 30 510,00 €
- Acquisitions foncières : 312 560,00 €
- Aménagement/entretien de la voirie et des réseaux : 1 601 156,00 €
- Environnement et agriculture : 82 620,00 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	B.P. 2025
Remboursement capital emprunt	693 929,49 €
Restes à réaliser	1 732 812,01 €
Projets travaux 2025	6 931 263,52 €
Opérations d'ordre entre sections	200 000,00 €
Report déficit 2024	222 747,41 €
TOTAL	9 780 752,43 €

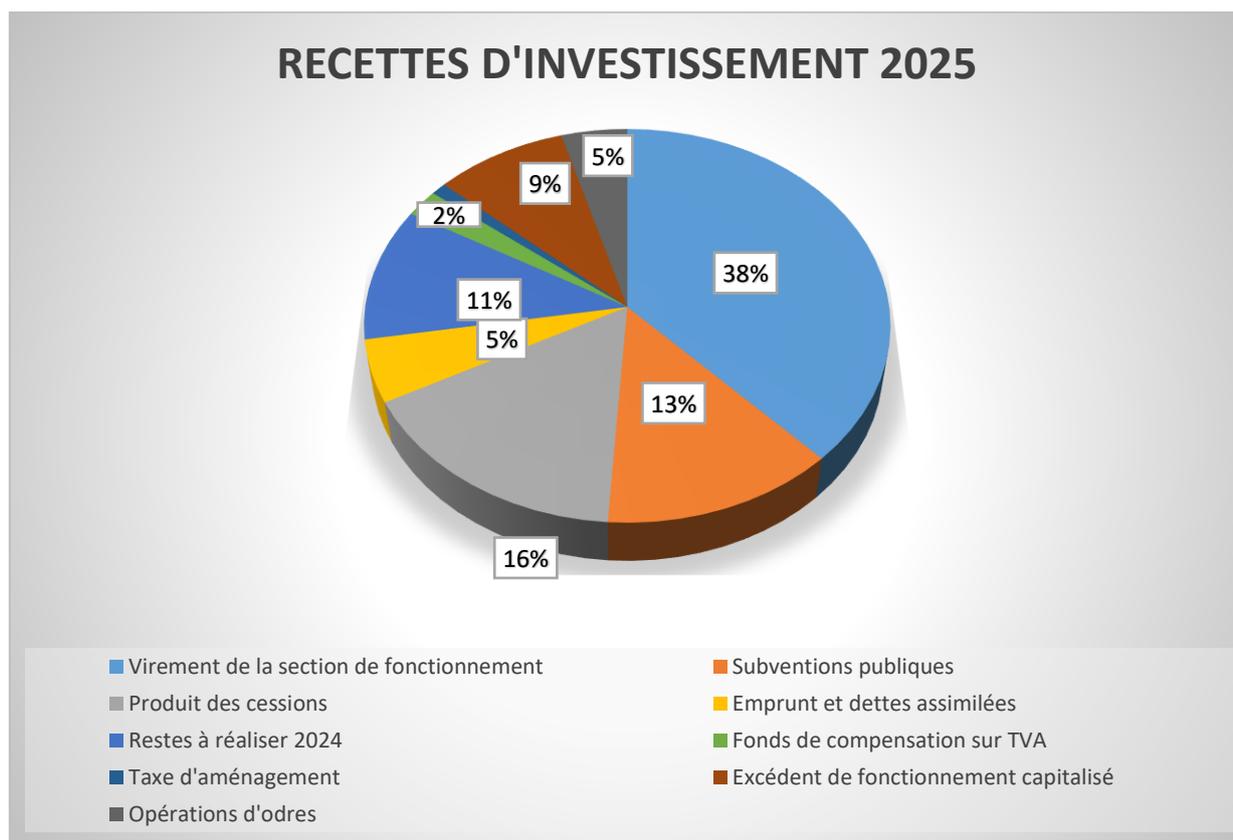


Ces dépenses d'investissement sont financées comme suit :

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	B.P. 2025
-------------------------------	-----------

ANNEXE 7.2

Virement de la section de fonctionnement	3 700 000,00 €
Subventions publiques	1 290 000,00 €
Produit des cessions	1 580 000,00 €
Emprunt et dettes assimilées	501 000,00 €
Restes à réaliser 2024	1 072 381,00 €
Fonds de compensation sur TVA	220 000,00 €
Taxe d'aménagement	100 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	883 178,42 €
Opérations d'ordre entre sections	434 193,01 €
TOTAL	9 780 752,43 €



L'ENDETTEMENT

Pour le budget principal l'encours de la dette au 31 décembre 2024 est 11 399 719,92 €.

La capacité de désendettement est égale à 14,5 ans.

LES BUDGETS ANNEXES

Les montants des budgets annexes sont les suivants :

- Hébergement Gavroche : 3 575,89 €
- Parkings souterrain et de la Plage : 81 710,00 €
- Lotissement « Portes d'Illibéris » : 1 020 953,15 €

LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

Au 1^{er} janvier 2025, la commune d'ELNE compte 193 agents titulaires et non titulaires.